

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

6 juillet 2016

À une séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le mercredi 6 juillet 2016, à 15 h 10, à laquelle étaient présents :

MM. M. Bernard Flebus, maire  
Michel Roy, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Richard Dessureault, conseiller

Était absent : M. Mario Lefebvre, conseiller  
M. Richard Cardinal, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

212-07-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Transport
  - 4.1 Appel d'offres VM-2016-TP-02 – Réaménagement de trottoirs - Projet route 101 Nord
  - 4.2 Appel d'offres VM-2016-TP-05 – Inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle – Plan d'intervention TECQ 2014-2018
  - 4.3 Appel d'offres VM-2016-TP-06 – Rapiéçage et resurfaçage d'asphalte
5. Divers
6. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRANSPORT**

213-07-16

APPEL D'OFFRES VM-2016-TP-02 – RÉAMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS – PROJET ROUTE 101 NORD

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2016-TP-02 « Réaménagement de trottoirs – Projet route 101 Nord » s'est déroulée le 6 juillet 2016, à 11 h 30;

CONSIDÉRANT QUE seulement une offre a été inscrite au rapport de soumission et est conforme soit :

- J.Y. Moreau Électrique inc.

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a soumis un prix de 93 547,20 \$ avant taxes, pour l'aménagement de trottoirs et la réfection de surfaces;

CONSIDÉRANT QUE ce prix dépasse largement les montants évalués par notre service technique;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 573.3.3 de *la loi sur les Cités et Villes* il est mentionné que la municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER le contrat à J.Y. Électrique conditionnellement à ce que le soumissionnaire et la Ville s'entendent à un prix moindre qui se situera près de l'évaluation des travaux selon les calculs de notre service technique.

QU'advenant le cas de mésentente sur le prix, la décision d'octroyer le contrat sera nul et le processus de soumission sera repris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-07-16

APPEL D'OFFRES VM-2016-TP-05 – INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE – PLAN D'INTERVENTION TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2016-TP-05 « Inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle » s'est déroulée le 6 juillet 2016, à 8 h 30;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- Services Infraspec inc.
- Veolia ES Canada Services Industriels inc.

CONSIDÉRANT QUE pour attribuer le contrat les soumissionnaires ont été notés selon l'établissement du pointage final;

CONSIDÉRANT QUE la note finale de Veolia ES Canada Services Industriels inc. est de 91 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2016-TP-05 «Inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle » à Veolia ES Canada Services Industriels inc. au montant de 52 937,36 \$, taxes incluses selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

215-07-16

APPEL D'OFFRES VM-2016-TP-06 – RAPIÉÇAGE ET RESURFAÇAGE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2016-TP-06 « Rapiéçage et resurfaçage d'asphalte » s'est déroulée le 6 juillet 2016, à 13 h;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- Maçonnerie Gilles Caya inc.
- Entreprises W. Sirard inc.

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2015-TP-06 «Rapiéçage et resurfaçage d'asphalte » à Entreprises W. Sirard au montant de 28 053,90 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-07-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 15 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier